

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية وزارة التعليم العالي والبحث العلمي الندوة الجهوية لجامعات الشرق

## CALENDRIER DE RECEPTION DES DOSSIERS DE FORMATIONS DOCTORALES AU NIVEAU DE LA CRUEST

Pour permettre une meilleure prise en charge des dossiers de formations doctorales (Doctorat LMD), il vous est demandé de veiller au respect du calendrier suivant :

Etablissements	Date	Heure
U. Constantine 1	- Lundi 04 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. Batna 1		De 09h30 à 10h30
U. Batna 2		De 10h30 à 11h30
U. BBA		De 11h30 à 12h30
U. Constantine 2		De 12h30 à 13h30
U. Constantine 3		De 13h30 à 14h30
U. EAK Constantine		De 14h30 à 15h30
U. Ouargla	Mardi 05 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. El Oued		De 09h30 à 10h30
U. Sétif 1		De 10h30 à 11h30
U. Sétif 2		De 11h30 à 12h30
U. Jijel		De 12h30 à 13h30
U. Khenchela		De 13h30 à 14h30
U. Oum El-Bouaghi		De 14h30 à 15h30
U. M'Sila	Mercredi 06 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. Tébessa		De 09h30 à 10h30
U. Souk Ahras		De 10h30 à 11h30
U. Biskra		De 11h30 à 12h30
U. El Tarf		De 12h30 à 13h30
U. Annaba		De 13h30 à 14h30
C.U.Mila		De 14h30 à 15h30
U. Guelma	Jeudi 07 avril 2016	De 08h30 à 09h30
U. Skikda		De 09h30 à 10h30
ENMM Annaba		De 10h30 à 11h30

Lundi 11, Mardi 12 et Mercredi 13 avril 2016 (journées réservées aux compléments des dossiers)

## N .B:

- Le bordereau d'envoi doit contenir la liste complète des offres.
- Les dossiers envoyés à la CRUEST doivent être organisés selon les canevas envoyés.
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.
- Les dossiers doivent être envoyés avec un responsable des VRPG (les dossiers envoyés avec les concernés ou les chauffeurs ne seront pas acceptés).
- Les dossiers hors délais ne seront pas acceptés.
- Après étude des dossiers par la commission de la CRUEST, les compléments de dossiers doivent être ramenés par un responsable des VRPG conformément au calendrier ci dessus.
- Chaque offre doit être accompagnée par un CD contenant :
  - ✓ <u>Le canevas de l'offre en version Word ne contenant aucune image scannée ;</u>
  - ✓ Les pages des signatures et visas réglementaires dans des fichiers séparés.
- Un CD global contenant toutes les offres de l'établissement est exigé et le <u>PV de récap en version Excel</u> de toutes les offres selon la modèle élaboré par la tutelle
- Une copie du bilan statistique des formations PG et Doctorats demandé par la tutelle dans la référence n°:166/DGEFS/DFDHU/2015 du 10 déc. 2015.
- La fiche de synthèse est exigée.
- Extrait du PV de conseil scientifique de l'établissement contenant les offres à expertiser sous forme de tableau et regroupées par filières et par domaine.
- Veiller au respect strict de la note n°119/2016 de la DGEFS relative aux prescriptions relatives à l'élaboration des offres de formations doctorales.
- Un bilan de synthèse détaillé de chaque offre de formation habilitée avant l'année 2013/2014.